

Questions orales

[Français]

M. Chrétien: Monsieur le président, les parties discutent à ce moment-ci. Je n'ai pas de remarques à faire. J'espère que les parties pourront en venir à une entente. Il est évident que les personnes qui ont été désignées comme n'ayant pas le droit de faire la grève devront rester à leur emploi. Telle est l'entente qui existe relativement à la convention collective.

* * *

[Traduction]

LES TRANSPORTS AÉRIENS

LE DANGER POUR LES PASSAGERS PAR SUITE DES GRÈVES ILLÉGALES—LES MESURES PRÉVENTIVES ENVISAGÉES PAR LE GOUVERNEMENT

M. Bill Kempling (Halton-Wentworth): Monsieur l'Orateur, je voulais poser une question au ministre des Transports, mais je constate qu'il a quitté la Chambre. Je vais donc la poser au premier ministre suppléant. Le 20 décembre, un avion de CP Air en provenance d'Amsterdam avec 130 passagers à bord s'est vu refuser l'atterrissage à Montréal parce que les équipes de déneigement étaient en grève illégale. Ayant été détourné sur Toronto, il s'y est vu de nouveau refuser l'atterrissage parce que les équipes de déneigement étaient là aussi en grève illégale. Il a donc été détourné sur Ottawa où on a commencé par lui refuser l'autorisation d'atterrir mais il a pu finalement se poser après être resté un certain temps en circuit d'attente. Il a encore fallu qu'il attende 40 minutes sur la piste principale que les voies de circulation soient dégagées. Étant donné donc que les grèves illégales du personnel au sol constituent un danger potentiel pour les passagers et les équipages, quelles mesures le ministre envisage-t-il de prendre pour garantir la sécurité des passagers, des équipages et des avions dans de telles circonstances?

M. Cliff McIsaac (secrétaire parlementaire du ministre des Transports): Monsieur l'Orateur, permettez-moi de répondre à cette question: nous avons communiqué ce matin avec CP Air, et j'ai appris que cette société n'avait pas entendu parler de l'incident que cite le député. Je lui rappellerai qu'à l'époque dont il parle les aéroports de Toronto et d'Ottawa n'ont jamais été fermés ou hors service. Si le député avait la bonté de me faire connaître le numéro du vol, la date et l'heure, nous pourrions approfondir cette question.

M. Kempling: Monsieur l'Orateur, je vais non seulement dire au secrétaire parlementaire le numéro du vol et l'heure; je vais aussi lui communiquer le nom du pilote pour lui permettre de faire une enquête approfondie. Permettez-moi de poser une question supplémentaire...

Des voix: Oh, oh!

Une voix: Pourquoi ne pas nous dire maintenant ce que vous savez.

Des voix: Oh, oh!

M. l'Orateur: A l'ordre. Il faut laisser le député poser sa question supplémentaire.

M. Kempling: Monsieur l'Orateur, ce n'est pas le premier incident du genre. Je suggère au ministre de recommander au ministre de la Justice de modifier le Code criminel de façon à rendre coupable d'une infraction criminelle le personnel au sol qui fait une grève illégale dans

[M. Lambert (Edmonton-Ouest).]

des circonstances où elle menacerait la sécurité des passagers, du personnel navigant et des avions en vol au moment de la grève illégale. Le ministre s'engagera-t-il à le faire, ou croit-il que nous devons attendre qu'un désastre se produise avant que le gouvernement agisse sur cette question?

M. McIsaac: Monsieur l'Orateur, je ne puis que répéter que CP Air nous a informés ce matin qu'elle ne connaissait rien de l'incident rapporté par Radio-Canada. Jusqu'à ce qu'on ait confirmé ou infirmé l'incident, je ne puis que signaler que les aéroports fonctionnaient. Si le député veut nous donner des précisions, nous vérifierons auprès de CP Air pour essayer de déterminer les faits.

* * *

AIR CANADA

LE LITIGE AVEC LES EMPLOYÉS DE LA DIRECTION DES FINANCES À WINNIPEG—DEMANDE D'EXPOSÉ DE L'ÉTAT DES NÉGOCIATIONS

M. Stanley Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser une question au ministre du Travail. Comme il a assuré au député de Saint-Boniface, au député de Winnipeg-Sud-Centre et à moi-même, le 11 décembre, qu'il interviendrait dans le différend des employés du service des finances d'Air Canada à Winnipeg pour essayer de régler le litige qui subsistait toujours, et comme le différend est encore très sérieux, peut-il dire à la Chambre ce qu'il a fait à ce sujet, quels ont été les résultats de son intervention, et s'il continuera à offrir ses services pour régler le différend?

L'hon. John C. Munro (ministre du Travail): Monsieur l'Orateur, on m'a informé que nos services de médiation travaillent à régler cette affaire. Je ne puis dire exactement où en sont rendues les choses, mais j'essaierai de le faire au début de la semaine prochaine.

[Plus tard]

Pour répondre à la question du député de Winnipeg-Nord-Centre sur la situation à la Direction des finances à Winnipeg, selon les dernières nouvelles, Air Canada a offert de réouvrir la convention pour discuter du classement et nous attendons maintenant une réponse du syndicat.

* * *

LE LOGEMENT

LES PROGRAMMES DU GOUVERNEMENT EN FAVEUR DE L'AUGMENTATION DU NOMBRE DES MISES EN CHANTIER ET DES EMPLOIS

Mlle Flora MacDonald (Kingston et les Îles): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au ministre d'État chargé des Affaires urbaines. Comme les mises en chantier de maisons ont diminué de 35 p. 100 durant le dernier trimestre de 1974, que 220,000 ouvriers du bâtiment ont ainsi perdu leur emploi et que le chômage s'est aggravé de ce fait, le ministre est-il disposé à admettre que ses programmes-surprise actuels, y compris ceux du bill C-46, seront bien peu utiles pour remédier à cette grave crise? En outre, ses programmes pour stimuler immédiatement la croissance et l'emploi dans la construction domiciliaire durant l'hiver se limitent-ils à ceux qui ont été annoncés hier par le président de la Société centrale d'hypothèques et de